

Département
de
Vaucluse

VILLE D'ORANGE
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Extrait du registre des
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du 9 février 2026

Arrondissement
d'AVIGNON

N° 1025

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX et le 9 février à 9 heures 00, le CONSEIL D'ADMINISTRATION, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de la ville d'ORANGE, sous la Présidence de Yann BOMPARD, Président du C.C.A.S.

Nombre de membres : Étaient présents :

- En exercice : 17
- Présents : 11
- Votants : 13

Monsieur le Maire-Président, Yann BOMPARD
Mesdames Joëlle EICKMAYER, Catherine GASPA, Chantal GRABNER, Christiane JOUFFRE, Françoise NICOLAÏ, Eliane DELOY, Aubierge POULAIN
Messieurs Christian COSTE, Armand BEGUELIN et Michel COMMUNAL.

Refus de vote : 0
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 13

Étaient absents excusés :

Mesdames Marcelle ARSAC, Marie-Paule ZIMMERMANN
Messieurs Xavier MARQUOT, Jonathan ARGENSON, Alain DURAND et Olivier CALAY-ROCHE

Certifié exécutoire par le
Président,
Compte tenu de la réception en
Préfecture le :
Et de la Publication le :

Pouvoirs :

Mme ZIMMERMANN donne pouvoir à Mme EICKMAYER
M. DURAND donne pouvoir à M. BEGUELIN

Secrétaire de séance : Mme NAVARRO Marie-Isabelle, Directrice du CCAS

 

Approbation du règlement intérieur des ateliers numériques.

LA SEANCE SE POURSUIT

Les ateliers numériques collectifs proposés par le CCAS de la Ville d'Orange ont pour objectif d'accompagner les usagers dans l'apprentissage et l'utilisation des outils numériques, dans un cadre bienveillant, respectueux et accessible à tous.

Chaque usager, participant aux ateliers, devra préalablement adhérer au règlement intérieur, ci-annexé.

Après avoir entendu les explications du rapporteur et en avoir délibéré, **le Conseil d'administration :**

- **APPROUVE** le règlement intérieur des ateliers numériques, ci-annexé.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente, ou le cas échéant le Vice-président délégué, à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Suivent les signatures pour copie conforme,

**La secrétaire de séance
Chantal GRABNER**



**Suivent les signatures pour copie conforme,
La Vice-présidente du CCAS,
Joëlle EICKMAYER,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

